

RAMPI S.R.L.		Revision n.2 du 04/12/2024 Imprimé le 13/12/2024 Page n. 1 / 13 Remplace la révision:1 (du 04/11/2024)		FR
FLOWER SENSATION SOFTENER				

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination

FLOWER SENSATION SOFTENER

UFI :

9GH0-30XD-Q00X-PFD1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination/Utilisation

Agent d'adoucissage.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale

Adresse

Localité et Etat

RAMPI S.R.L.

Via Europa 21/23

46047 Porto Mantovano

ITALIA

Tél. +39 0376 390252

Fax +39 0376 397981

(MN)

Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche de données de
sécurité.

info@rampi.it

Fournisseurs :

Rampi S.R.L.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy : 03 83 22 50 50

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2020/878. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger:

Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique,
catégorie 3

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des
effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:

--

Mentions d'avertissement:

--

Mentions de danger:

H412

EUH208

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contient: Mixture of: 5-cloro-2metil-2H-isotiazol-3-one [EC no. 247-500-7]; 2-metil-2H-isotiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)
(E)-2-metossi-4-(prop-1-enil)fenolo
benzyl 2-hydroxybenzoate
Linalool
2-acetyl-1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetra-methylnaphtalene (main isomer)

Peut produire une réaction allergique.

EPY 11.7.1 - SDS 1004.14

56476A-FS.pdf

RAMPI S.R.L.

FLOWER SENSATION SOFTENER

Revision n.2
du 04/12/2024
Imprimé le 13/12/2024
Page n. 2 / 13
Remplace la révision:1 (du 04/11/2024)

FR

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

... / >>

Conseils de prudence:

P501

P102

P305+P351+P338

P273

Éliminer le contenu / récipient dans . . .

Tenir hors de portée des enfants.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration ≥ 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)
PROPAN-2-OL		
INDEX	603-117-00-0	1 ≤ x < 5
CE	200-661-7	Flam. Liq. 2 H225, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336
CAS	67-63-0	
Rég. REACH	01-2119457558-25	
2-acetyl-1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetra-methylnaphtalene (main isomer)		
INDEX		0 < x < 1
CE	915-730-3	Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1B H317, Aquatic Chronic 2 H411
CAS	54464-57-2	
Rég. REACH	01-2119489989-04-0000	
1,3,4,6,7,8-esaidro-4,6,6,7,8,8-esametillinden[5,6-c]pirano		
INDEX		0 < x < 0,25
CE	214-946-9	Aquatic Acute 1 H400 M=1, Aquatic Chronic 1 H410 M=1
CAS	1222-05-5	
Rég. REACH	01-2119488227-29	
Linalool		
INDEX		0 < x < 1
CE	201-134-4	Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1B H317
CAS	78-70-6	
Rég. REACH	01-2119474016-42-0000	
benzyl 2-hydroxybenzoate		
INDEX		0 < x < 1
CE	204-262-9	Eye Irrit. 2 H319, Skin Sens. 1B H317, Aquatic Chronic 3 H412
CAS	118-58-1	
Rég. REACH	01-2119969442-31-000	
C12-C16 ALKYL DIMETHYL BENZYL AMMONIUM CHLORIDE		
INDEX		0 < x < 0,25
CE	270-325-2	Acute Tox. 4 H302, Skin Corr. 1B H314, Eye Dam. 1 H318, Aquatic Acute 1 H400 M=1, Aquatic Chronic 1 H410 M=1
CAS	68424-85-1	LD50 Oral: 344 mg/kg
α-esilcinnamaldeide		
INDEX		0 < x < 1
CE	202-983-3	Skin Sens. 1B H317, Aquatic Acute 1 H400 M=10, Aquatic Chronic 2 H411
CAS	101-86-0	
(E)-2-metossi-4-(prop-1-enil)fenolo		
INDEX		0 < x < 0,01
CE	227-678-2	Acute Tox. 4 H302, Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H332, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335, Skin Sens. 1A H317
CAS	5932-68-3	Skin Sens. 1A H317: ≥ 0,01% LD50 Oral: 1560 mg/kg, ETA Dermal: 1100 mg/kg, ETA Inhalation vapeurs: 11 mg/l, ETA Inhalation aérosols/poussières: 1,5 mg/l
Rég. REACH	01-2120223682-61	

EPY 11.7.1 - SDS 1004.14

RAMPI S.R.L. FLOWER SENSATION SOFTENER		Revision n.2 du 04/12/2024 Imprimé le 13/12/2024 Page n. 3 / 13 Remplace la révision:1 (du 04/11/2024) FR
RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants ... / >>		
Mixture of: 5-chloro-2metil-2H-isotiazol-3-one [EC no. 247-500-7]; 2-metil-2H-isotiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1) INDEX613-167-00-50 < x < 0,0015 CE CAS55965-84-9 Acute Tox. 2 H310, Acute Tox. 2 H330, Acute Tox. 3 H301, Skin Corr. 1B H314, Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1 H400 M=1, Aquatic Chronic 1 H410 M=1 Skin Irrit. 2 H315: ≥ 0,06% - < 0,6%, Skin Sens. 1 H317: ≥ 0,0015%, Eye Dam. 1 H318: ≥ 0,6%, Eye Irrit. 2 H319: ≥ 0,06% - < 0,6% LD50 Oral: 100 mg/kg, LD50 Dermal: 50 mg/kg, LC50 Inhalation aérosols/poussières: 0,31 mg/l/4h		
Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.		
RUBRIQUE 4. Premiers secours		
4.1. Description des premiers secours		
A priori aucun effet susceptible de nécessiter la mise en place de mesures de premiers secours spéciales n'est prévu. Les informations qui suivent sont des indications pratiques de bon comportement en cas de contact avec un produit chimique non dangereux. En cas de doute ou en présence de symptômes, contactez un médecin et montrez-lui ce document. En cas de symptômes plus graves, demander des secours sanitaires immédiats. YEUX: Le cas échéant, retirer les verres de contact à condition que l'opération ne présente pas de difficultés. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter aussitôt un médecin. PEAU: Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau courante (et si possible avec du savon). Consulter un médecin. Éviter tout autre contact avec les vêtements contaminés. INGESTION: Ne provoquer de vomissement que sur autorisation expresse du médecin. Ne rien administrer par voie orale si la personne a perdu connaissance. Consulter aussitôt un médecin. INHALATION: Amener la personne à l'air libre loin du lieu de l'accident. Consulter aussitôt un médecin. Protection des secouristes Il est vivement recommandé à l'attention du secouriste qui vient en aide à une personne qui a été exposée à une substance chimique ou à un mélange de faire usage d'équipements de protection individuelle. La nature de ces protections est fonction de la dangerosité de la substance ou du mélange, de la modalité d'exposition et de l'ampleur de la contamination. En l'absence d'autres indications plus spécifiques, il est recommandé de faire usage de gants jetables en cas de contact potentiel avec des liquides biologiques. Pour le type d'EPI adaptés aux caractéristiques de la substance ou du mélange, faire référence à la section 8.		
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés		
Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit. EFFETS RETARDÉS : Sur la base des informations actuellement disponibles, aucun cas connu d'effets différés après l'exposition à ce produit n'a été recensé.		
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires		
En cas d'apparition de symptômes, qu'ils soient aigus ou différés, consulter un médecin. Moyens a conserver sur le lieu de travail pour le traitement spécifique et immédiat Eau courante pour le lavage cutanée et oculaire.		
RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie		
5.1. Moyens d'extinction		
MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée. MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS Aucun en particulier.		
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange		
DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE Éviter de respirer les produits de combustion.		
5.3. Conseils aux pompiers		
INFORMATIONS GÉNÉRALES Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la		
EPY 11.7.1 - SDS 1004.14		

RAMPI S.R.L.Revision n.2
du 04/12/2024
Imprimé le 13/12/2024
Page n. 4 / 13
Remplace la révision:1 (du 04/11/2024)

FR

FLOWER SENSATION SOFTENER

santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Sans une aération adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler au niveau du sol et prendre feu même à distance, en cas d'amorçage, avec le danger de retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Brancher à une prise de terre dans le cas d'emballages de grandes dimensions durant les opérations de transvasement et veiller au port de chaussures antistatiques. La forte agitation et l'écoulement vigoureux du liquide dans les tuyaux et les appareillages peuvent provoquer la formation et l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter le risque d'incendie et d'explosion, ne jamais utiliser d'air comprimé lors du déplacement du produit. Ouvrir les récipients avec précaution: ils peuvent être sous pression. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés, à un endroit bien aéré, à l'abri des rayons directs de soleil. Conserver à un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'ignition. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Références réglementaires:

BGR	България	НАРЕДБА № 13 ОТ 30 ДЕКЕМВРИ 2003 Г. ЗА ЗАЩИТА НА РАБОТЕЩИТЕ ОТ РИСКОВЕ, СВЪРЗАНИ С ЕКСПОЗИЦИЯ НА ХИМИЧНИ АГЕНТИ ПРИ РАБОТА (изм. ДВ. бр.5 от 17 Януари 2020г.)
DEU	Deutschland	Forschungsgemeinschaft MAK- und BAT-Werte-Liste 2022 Ständige Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe Mitteilung 58
ESP	España	Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2023
FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France Décret n° 2021-1849

RAMPI S.R.L.

Revision n.2
du 04/12/2024
Imprimé le 13/12/2024
Page n. 5 / 13
Remplace la révision:1 (du 04/11/2024)

FR

FLOWER SENSATION SOFTENER

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle ... / >>

GRC	Ελλάδα	du 28 décembre 2021 Π.Δ. 26/2020 (ΦΕΚ 50/Α' 6.3.2020) Εναρμόνιση της ελληνικής νομοθεσίας προς τις διατάξεις των οδηγιών 2017/2398/ΕΕ, 2019/130/ΕΕ και 2019/983/ΕΕ «για την τροποποίηση της οδηγίας 2004/37/ΕΚ "σχετικά με την προστασία των εργαζομένων από τους κινδύνους που συνδέονται με την έκθεση σε καρκινογόνους ή μεταλλαξιγόνους παράγοντες κατά την εργασία"»
POL	Polska	Rozporządzenie ministra rozwoju, pracy i technologii z dnia 18 lutego 2021 r. Zmieniające rozporządzenie w sprawie najwyższych dopuszczalnych stężeń i natężeń czynników szkodliwych dla zdrowia w środowisku pracy
ROU	România	Hotărârea nr. 53/2021 pentru modificarea hotărârii guvernului nr. 1.218/2006, precum și pentru modificarea și completarea hotărârii guvernului nr. 1.093/2006
SWE	Sverige	Hygieniska gränsvärden, Arbetsmiljöverkets föreskrifter och allmänna råd om hygieniska gränsvärden (AFS 2018:1)
SVK	Slovensko	NARIADENIE VLÁDY Slovenskej republiky z 12. augusta 2020, ktorým sa mení a dopĺňa nariadenie vlády Slovenskej republiky č. 356/2006 Z. z. o ochrane zdravia zamestnancov pred rizikami súvisiacimi s expozíciou karcinogénnym a mutagénnym faktorom pri práci v znení neskorších predpisov
SVN	Slovenija	Pravilnik o varovanju delavcev pred tveganji zaradi izpostavljenosti kemičnim snovem pri delu (Uradni list RS, št. 100/01, 39/05, 53/07, 102/10, 43/11 – ZVZD-1, 38/15, 78/18 in 78/19)
GBR	United Kingdom TLV-ACGIH	EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020) ACGIH 2023

Di-Alkyl ester of triethanol ammonium methyl sulphate

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,022	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,002	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	22,48	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	2,248	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	2,96	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	4,483	mg/kg

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs		Effets sur les travailleurs	
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale			1,5 mg/kg/d	
Inhalation			2,61 mg/m3	14,8 mg/m3
Dermique			37,5 mg/kg/d	105 mg/kg/d

PROPAN-2-OL

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h mg/m3	ppm	STEL/15min mg/m3	ppm	Notes / Observations
TLV	BGR	980		1225		
AGW	DEU	500	200	1000	400	
MAK	DEU	500	200	1000	400	
VLA	ESP	500	200	1000	400	
VLEP	FRA			980	400	
TLV	GRC	980	400	1225	500	
NDS/NDSch	POL	900		1200		PEAU
TLV	ROU	200	81	500	203	
NGV/KGV	SWE	350	150	600 (C)	250 (C)	
NPEL	SVK	500	200	1000	400	
MV	SVN	500	200	1000	400	
WEL	GBR	999	400	1250	500	
TLV-ACGIH		492	200	983	400	

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.
VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié ; LOW = danger faible ; MED = danger moyen ; HIGH = danger élevé.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle ... / >>

PROTECTION DES MAINS
Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III.
Les éléments suivants doivent être pris en compte lors du choix du matériau des gants de travail (voir la norme EN 374): compatibilité, dégradation, temps de perméabilité.
Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie à priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

PROTECTION DES PEAU
Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX
Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (voir la norme EN ISO 16321).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES
L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (voir la norme EN 14387).
Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE
Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.
Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Informations
Etat Physique	liquide	
Couleur	blanc	
Odeur	caractéristique	
Point de fusion ou de congélation	pas disponible	
Point initial d'ébullition	pas disponible	
Inflammabilité	pas disponible	
Limite inférieur d'explosion	pas disponible	
Limite supérieur d'explosion	pas disponible	
Point d'éclair	> 60 °C	
Température d'auto-inflammabilité	pas disponible	
Température de décomposition	pas disponible	
pH	4	
Viscosité cinématique	pas disponible	
Solubilité	dispersible dans l'eau	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	pas disponible	
Pression de vapeur	pas disponible	
Densité et/ou densité relative	pas disponible	
Densité de vapeur relative	pas disponible	
Caractéristiques des particules	pas applicable	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Informations pas disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Informations pas disponibles

RAMPI S.R.L.		Revision n.2 du 04/12/2024 Imprimé le 13/12/2024 Page n. 7 / 13 Remplace la révision:1 (du 04/11/2024)	FR
FLOWER SENSATION SOFTENER			
RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité			
10.1. Réactivité			
Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.			
10.2. Stabilité chimique			
Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.			
10.3. Possibilité de réactions dangereuses			
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.			
10.4. Conditions à éviter			
Éviter le réchauffement. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter toute source d'ignition.			
10.5. Matières incompatibles			
Informations pas disponibles			
10.6. Produits de décomposition dangereux			
Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.			
RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques			
En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification. Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.			
11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008			
Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations			
Informations pas disponibles			
Informations sur les voies d'exposition probables			
Informations pas disponibles			
Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée			
Informations pas disponibles			
Effets interactifs			
Informations pas disponibles			
TOXICITÉ AIGUË			
ATE (Inhalation) du mélange:		Non classé (aucun composant important)	
ATE (Oral) du mélange:		Non classé (aucun composant important)	
ATE (Dermal) du mélange:		Non classé (aucun composant important)	
PROPAN-2-OL			
LD50 (Dermal):		13900 mg/kg Rat	
LD50 (Oral):		5840 mg/kg Rat	
LC50 (Inhalation vapeurs):		> 25000 mg/l/1h Rat	
2-acetyl-1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetra-methylnaphtalene (main isomer)			
LD50 (Dermal):		> 5000 mg/kg	
LD50 (Oral):		> 5000 mg/kg	
EPY 11.7.1 - SDS 1004.14			

RAMPI S.R.L.

FLOWER SENSATION SOFTENER

Revision n.2
du 04/12/2024
Imprimé le 13/12/2024
Page n. 8 / 13
Remplace la révision:1 (du 04/11/2024)

FR

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques ... / >>

Linalool

LD50 (Oral):2790 mg/kg

benzyl 2-hydroxybenzoate

LD50 (Dermal):14150 mg/kg

LD50 (Oral):2227 mg/kg

C12-C16 ALKYL DIMETHYL BENZYL AMMONIUM CHLORIDE

LD50 (Dermal):3340 mg/kg

LD50 (Oral):344 mg/kg

α-esilcinnamaldeide

LD50 (Dermal):> 3000 mg/kg coniglio

LD50 (Oral):3100 mg/kg ratto

LC50 (Inhalation aérosols/poussières):> 5 mg/l/4h ratto

(E)-2-metossi-4-(prop-1-enil)fenolo

LD50 (Oral):1560 mg/kg ratto

Mixture of: 5-cloro-2metil-2H-isotiazol-3-one [EC no. 247-500-7]; 2-metil-2H-isotiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)

LD50 (Dermal):50 mg/kg

LD50 (Oral):100 mg/kg

LC50 (Inhalation aérosols/poussières):0,31 mg/l/4h

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Peut produire une réaction allergique.

Contient:

Mixture of: 5-cloro-2metil-2H-isotiazol-3-one [EC no. 247-500-7]; 2-metil-2H-isotiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)

(E)-2-metossi-4-(prop-1-enil)fenolo

benzyl 2-hydroxybenzoate

Linalool

2-acetyl-1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetra-methylnaphtalene (main isomer)

MUTAGÉNITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CANCÉROGÉNITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

11.2. Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs

EPY 11.7.1 - SDS 1004.14

RAMPI S.R.L.		Revision n.2 du 04/12/2024 Imprimé le 13/12/2024 Page n. 9 / 13 Remplace la révision:1 (du 04/11/2024)		FR
FLOWER SENSATION SOFTENER				
endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.				
RUBRIQUE 12. Informations écologiques				
Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est nuisible pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.				
12.1. Toxicité				
C12-C16 ALKYL DIMETHYL BENZYL AMMONIUM CHLORIDE				
LC50 - Poissons		0,28 mg/l/96h		
EC50 - Crustacés		0,016 mg/l/48h		
Mixture of: 5-cloro-2metil-2H-isotiazol-3-one [EC no. 247-500-7]; 2-metil-2H-isotiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)				
LC50 - Poissons		0,58 mg/l/96h		
EC50 - Crustacés		1,02 mg/l/48h		
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques		0,379 mg/l/72h		
EC10 Algues / Plantes Aquatiques		0,188 mg/l/72h		
α-esilcinnamaldeide				
LC50 - Poissons		1,7 mg/l/96h		
EC50 - Crustacés		> 0,36 mg/l/48h		
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques		> 0,065 mg/l/72h		
EC10 Crustacés		0,069 mg/l/28d		
(E)-2-metossi-4-(prop-1-enil)fenolo				
EC50 - Crustacés		7,5 mg/l/48h		
12.2. Persistance et dégradabilité				
C12-C16 ALKYL DIMETHYL BENZYL AMMONIUM CHLORIDE				
Inhéremment dégradable				
Mixture of: 5-cloro-2metil-2H-isotiazol-3-one [EC no. 247-500-7]; 2-metil-2H-isotiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)				
NON rapidement dégradable				
PROPAN-2-OL				
Rapidement dégradable				
12.3. Potentiel de bioaccumulation				
PROPAN-2-OL				
Coefficient de répartition : n-octanol/eau		0,05		
12.4. Mobilité dans le sol				
Informations pas disponibles				
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB				
Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.				
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien				
D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.				
12.7. Autres effets néfastes				
Informations pas disponibles				
EPY 11.7.1 - SDS 1004.14				

RAMPI S.R.L.		Revision n.2 du 04/12/2024 Imprimé le 13/12/2024 Page n. 11 / 13 Remplace la révision:1 (du 04/11/2024)	FR																																																																				
FLOWER SENSATION SOFTENER																																																																							
RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation ... / >>																																																																							
Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage ≥ à 0,1%. Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH) Aucune Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012 : Aucune Substances sujettes à la Convention de Rotterdam : Aucune Substances sujettes à la Convention de Stockholm : Aucune Contrôles sanitaires Informations pas disponibles																																																																							
15.2. Évaluation de la sécurité chimique																																																																							
Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange / des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.																																																																							
RUBRIQUE 16. Autres informations																																																																							
Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche: <table><tr><td>Flam. Liq. 2</td><td>Liquide inflammable, catégorie 2</td></tr><tr><td>Acute Tox. 2</td><td>Toxicité aiguë, catégorie 2</td></tr><tr><td>Acute Tox. 3</td><td>Toxicité aiguë, catégorie 3</td></tr><tr><td>Acute Tox. 4</td><td>Toxicité aiguë, catégorie 4</td></tr><tr><td>Skin Corr. 1B</td><td>Corrosion cutanée, catégorie 1B</td></tr><tr><td>Eye Dam. 1</td><td>Lésions oculaires graves, catégorie 1</td></tr><tr><td>Eye Irrit. 2</td><td>Irritation oculaire, catégorie 2</td></tr><tr><td>Skin Irrit. 2</td><td>Irritation cutanée, catégorie 2</td></tr><tr><td>STOT SE 3</td><td>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3</td></tr><tr><td>Skin Sens. 1</td><td>Sensibilisation cutanée, catégorie 1</td></tr><tr><td>Skin Sens. 1A</td><td>Sensibilisation cutanée, catégorie 1A</td></tr><tr><td>Skin Sens. 1B</td><td>Sensibilisation cutanée, catégorie 1B</td></tr><tr><td>Aquatic Acute 1</td><td>Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1</td></tr><tr><td>Aquatic Chronic 1</td><td>Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1</td></tr><tr><td>Aquatic Chronic 2</td><td>Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2</td></tr><tr><td>Aquatic Chronic 3</td><td>Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3</td></tr><tr><td>H225</td><td>Liquide et vapeurs très inflammables.</td></tr><tr><td>H310</td><td>Mortel par contact cutané.</td></tr><tr><td>H330</td><td>Mortel par inhalation.</td></tr><tr><td>H301</td><td>Toxique en cas d'ingestion.</td></tr><tr><td>H302</td><td>Nocif en cas d'ingestion.</td></tr><tr><td>H312</td><td>Nocif par contact cutané.</td></tr><tr><td>H332</td><td>Nocif par inhalation.</td></tr><tr><td>H314</td><td>Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.</td></tr><tr><td>H318</td><td>Provoque de graves lésions des yeux.</td></tr><tr><td>H319</td><td>Provoque une sévère irritation des yeux.</td></tr><tr><td>H315</td><td>Provoque une irritation cutanée.</td></tr><tr><td>H335</td><td>Peut irriter les voies respiratoires.</td></tr><tr><td>H317</td><td>Peut provoquer une allergie cutanée.</td></tr><tr><td>H336</td><td>Peut provoquer somnolence ou vertiges.</td></tr><tr><td>H400</td><td>Très toxique pour les organismes aquatiques.</td></tr><tr><td>H410</td><td>Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</td></tr><tr><td>H411</td><td>Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</td></tr><tr><td>H412</td><td>Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</td></tr></table> LÉGENDE: - ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route - ATE / ETA: Estimation Toxicité Aiguë - CAS: Numéro du Chemical Abstract Service - CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests - CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes) - CLP: Règlement (CE) 1272/2008 - DNEL: Niveau dérivé sans effet				Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, catégorie 2	Acute Tox. 2	Toxicité aiguë, catégorie 2	Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, catégorie 3	Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4	Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, catégorie 1B	Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, catégorie 1	Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2	Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2	STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3	Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1	Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A	Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B	Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1	Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1	Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2	Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.	H310	Mortel par contact cutané.	H330	Mortel par inhalation.	H301	Toxique en cas d'ingestion.	H302	Nocif en cas d'ingestion.	H312	Nocif par contact cutané.	H332	Nocif par inhalation.	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	H318	Provoque de graves lésions des yeux.	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	H315	Provoque une irritation cutanée.	H335	Peut irriter les voies respiratoires.	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, catégorie 2																																																																						
Acute Tox. 2	Toxicité aiguë, catégorie 2																																																																						
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, catégorie 3																																																																						
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4																																																																						
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, catégorie 1B																																																																						
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, catégorie 1																																																																						
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2																																																																						
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2																																																																						
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3																																																																						
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1																																																																						
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A																																																																						
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B																																																																						
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1																																																																						
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1																																																																						
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2																																																																						
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3																																																																						
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.																																																																						
H310	Mortel par contact cutané.																																																																						
H330	Mortel par inhalation.																																																																						
H301	Toxique en cas d'ingestion.																																																																						
H302	Nocif en cas d'ingestion.																																																																						
H312	Nocif par contact cutané.																																																																						
H332	Nocif par inhalation.																																																																						
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.																																																																						
H318	Provoque de graves lésions des yeux.																																																																						
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.																																																																						
H315	Provoque une irritation cutanée.																																																																						
H335	Peut irriter les voies respiratoires.																																																																						
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.																																																																						
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.																																																																						
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.																																																																						
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.																																																																						
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.																																																																						
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.																																																																						
EPY 11.7.1 - SDS 1004.14																																																																							

RAMPI S.R.L.

Revision n.2
du 04/12/2024
Imprimé le 13/12/2024
Page n. 12 / 13
Remplace la révision:1 (du 04/11/2024)

FR

FLOWER SENSATION SOFTENER**RUBRIQUE 16. Autres informations ... / >>**

- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PMT: Persistant, mobile et toxique
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et très bioaccumulable
- vPvM: Très persistant et très mobile
- WGK: Wassergefährungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
17. Règlement (UE) 2019/1148
18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
22. Règlement délégué (UE) 2022/692 (XVIII Atp. CLP)
23. Règlement délégué (UE) 2023/707
24. Règlement délégué (UE) 2023/1434 (XIX Atp. CLP)
25. Règlement délégué (UE) 2023/1435 (XX Atp. CLP)

- The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.
Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.
Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions

RAMPI S.R.L.	Revision n.2 du 04/12/2024 Imprimé le 13/12/2024 Page n. 13 / 13 Remplace la révision:1 (du 04/11/2024)
FLOWER SENSATION SOFTENER	FR

RUBRIQUE 16. Autres informations ... / >>

courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.
Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION
Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie 2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.
Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.
Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.

Modifications par rapport à la révision précédente.
Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:
01.

Adelya, Terre d'Hygiène